**Convocation du Conseil Municipal** du 29 juin 2020 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Vote du Budget Primitif 2020

- Délibération loyer M. et Mme RIVAS

- Délibération FDAEC

- Délibération propositions pour constitution de la Commission Communale des impôts Directs

- Tarifs vente caveaux

- Questions diverses

**Séance du 9 juillet 2020 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt, le neuf juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET

**Absent :** Alcino NUNES

**Secrétaire de séance :** Richard TILLHET

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le budget primitif 2020, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d’investissement s’équilibrent de la façon suivante :

- En fonctionnement, en dépenses et recettes à 370 875,59 Euros

- En investissement, en dépenses et recettes à 165 543,30 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le Budget Primitif 2020, de la commune de Soulignac.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION LOYER M. ET MME RIVAS**

M. le Maire rappelle que le 15 juillet 2019, la maison 167 le Bourg Ouest, avait été louée à M. et Mme RIVAS Sébastien, pour une durée d’un an, soit jusqu’au 14 juillet 2020.

Il indique qu’aucun enseignant n’a demandé à être logé à la rentrée de septembre 2020.

Le conseil municipal considère donc que ce logement peut continuer à être loué et, après en avoir délibéré, il prolonge pour une année, c’est-à-dire jusqu’au 14 juillet 2021, le contrat signé le 12 juillet 2005 avec M. et Mme RIVAS.

Conformément aux termes de ce contrat, il procède à la révision du loyer, l’augmentation étant de 0,92 % pour le 1er trimestre 2020.

A compter du 15 juillet 2020, la somme mensuelle à payer sera **de 640 €** (635 € + 0,92 % : 640,84 €).

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION FDAEC**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d’attribution du Fonds Départemental d’Aide à l’Equipement des communes (F.D.A.E.C) décidées par le Conseil Départemental.

L’attribution à notre commune est de 11 258,93 Euros :

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

* De réaliser en 2020 les opérations suivantes :
* Travaux sur équipement communaux : pour 4 690,30 Euros HT
* Travaux de voirie : pour 9 830 Euros HT

* De demander au Conseil Départemental de lui attribuer :
* 11 258,93 Euros au titre des investissements
* De payer le solde par autofinancement

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**DELIBERATION PROPOSITIONS POUR CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La Direction Générale des Finances Publiques demande de lui adresser une liste de 24 noms parmi lesquels elle retiendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs, le Maire étant le Président de cette commission.

**Sont proposés :**

* LANOUE Jean-Marie - LAVILLE Bruno - SCHNELL Christine
* CHASTIER Jacqueline - ABERLEN Juliéna - HOFF Florence
* CHAUSSIE Denis - VIALA Jérôme - NUNES Alcino
* BOUDON Chantal - LOBRE Blandine - VIALA Serge
* DUPOUY Marie-José - PAILLET Eric - VINSONNEAU Jacques
* DUBOUE Michel - CAILLEUX Jacques - TILLHET Richard
* BARRABES José - DUPOUY Benoît - VAZ Florence
* PLAULT Nicolas - PONS Monique - LAVIE Eric

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**TARIF VENTE CAVEAUX**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que les procédures de régularisation au cimetière communal étant achevées, il y a lieu de fixer le prix de revente des caveaux funéraires.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer les prix comme suit :

-caveaux 4 places : 2 500 €

-caveaux 6 places : 2 800 €

Le conseil municipal autorise le Maire à appliquer ces tarifs lors de la vente des caveaux concernés par les procédures.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

* Suite aux plaintes des habitants du lieu-dit « Daillot » pour des voitures qui passent très vite, le conseil municipal évoque les différentes possibilités pour faire réduire la vitesse. Le conseil décide de mettre un panneau 30 km avant les maisons côté Mounicat.
* Monsieur le Maire précise que l’Assemblée Générale du Club de Foot aura lieu le 20 juillet à 20 h à Targon, ne pouvant pas y assister, il souhaite qu’il y ait des représentants de la commune. Juliéna ABERLEN et Jérôme VIALA s’y rendront.
* Il faut acheter un filet pare ballons (36 x 5), des devis ont été demandé auprès de la Fabrique à Filet qui s’élève à 270,55 € TTC et auprès de SPSFILETS qui s’élève à 177,84 € TTC. Celui de SPSFILETS sera retenu.

De même, le club de foot s’est proposé de repeindre les vestiaires, et que la commune règle la facture de peinture qui s’élèverait à 500 ou 600 €. Le conseil est d’accord. M. SIMAO passera le Karcher et grattera les murs.

* Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu’il connait une personne susceptible d’effectuer des petits travaux de bricolage. Cette personne sera sollicitée si besoin. Il serait nécessaire de fermer l’avant toit du club house pour éviter la chute de l’isolant.
* Monsieur le Maire précise que c’est M. HELIN qui arrose le terrain de foot
* Un devis avait été réalisé pour faire un parking en calcaire sur le terrain de la commune où se situe l’aire de jeux. Une visite va être faite avec les conseillers pour voir ce qu’il est possible de faire. M. LAVILLE Bruno doit demander un devis auprès de l’entreprise LAURIERE.
* Broyeur : Monsieur le Maire fait part du devis de l’entreprise ORTEGA pour l’achat d’un broyeur de branche, le devis s’élève à 17 210,40 € TTC (y compris : roue de secours, couteau de rechange, fleaux de rechange, formation et mise en route sur site de livraison). Le conseil s’interroge sur le stockage de ce matériel, sur le prêt aux habitants. L’autre solution à envisager serait que le SEMOCTOM mette un broyeur à disposition de la commune, mais dans ce cas la mairie devra trouver une aire, et que quelqu’un soit disponible pour s’en occuper. Ce projet sera à revoir, avec plutôt la solution de l’aire de stockage.
* Il est évoqué la possibilité de recruter un agent d’entretien mais reste le problème de l’achat de matériel, du stockage, et de l’achat d’un véhicule. Voir éventuellement avec des auto-entrepreneurs.
* Mme LENOIR Amélia a demandé que les projecteurs du cours de tennis soient retournés, et le figuier coupé.

La séance est levée à 20 h 50.